

358. *Atimario.* S'étend depuis le terrain de Pappa jusqu'à celle de Ruahatu sur environ dix brasses. Il s'étend encore depuis le terrain de Pappa jusqu'à celle de Ruahatu sur environ cinquante brasses. *Teletaua* *Teitau* *a* *Pueho* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Teletaua* *Teitau* *a* *Pueho*.

359. *Aspareriu.* S'étend depuis *Papavara* jusqu'à *Asparera* qui separe le *Atehito* sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le *Stage* jusqu'à *Teitauawao*, sur environ soixante brasses. *Teletaua* *Teitau* *a* *Pueho* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Teletaua* *Teitau* *a* *Pueho*.

360. *Beuwaraha.* S'étend depuis le terrain de *Uasama* jusqu'à *Uenclos* publiques, sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Uasama* jusqu'à celle de *Virio* sur environ quarante brasses. *Pue* *Pawa* *a* *Oa* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Pue* *Pawa* *a* *Oa*.

361. *Sarohutu.* S'étend depuis le terrain de *Virio* jusqu'à la montagne de *Kamutea*, sur environ soixante brasses. Il s'étend encore depuis le terrain de *Virio* jusqu'à
Pue *Pawa* *a* *Oa* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Pue* *Pawa* *a* *Oa*.

362. *Uetafawa.* S'étend depuis le *Puehauine* jusqu'à *Fautawa* sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis *Hautawa* jusqu'à le terrain de
Pue *Pawa* *a* *Oa* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Pue* *Pawa* *a* *Oa*.

363. *Waihou.* S'étend depuis *Wherani* jusqu'à *Fareuauape* sur environ quatre cents brasses. Il s'étend aussi depuis *Hautawa* jusqu'à la fin des vallées, sur environ quatre cents brasses. *Horo*.